

## Plaque Knauf Delta Alterné 12/20/66

### Le produit : présentation

Plaque de plâtre Cleaneo® conforme à la norme NF EN 14190, avec perforations rondes Ø 12 et 20 mm en continu sur la totalité de la plaque. Elle comporte au dos un voile acoustique pour assurer l'absorption acoustique.

### Le produit : pour quoi faire ?

La plaque KNAUF Delta Alterné 12/20/66 est destinée à la réalisation de plafonds et contre-cloisons acoustiques dans tous les types de locaux :

- Bâtiments résidentiels
- Etablissements recevant du public, ....

### Caractéristiques :

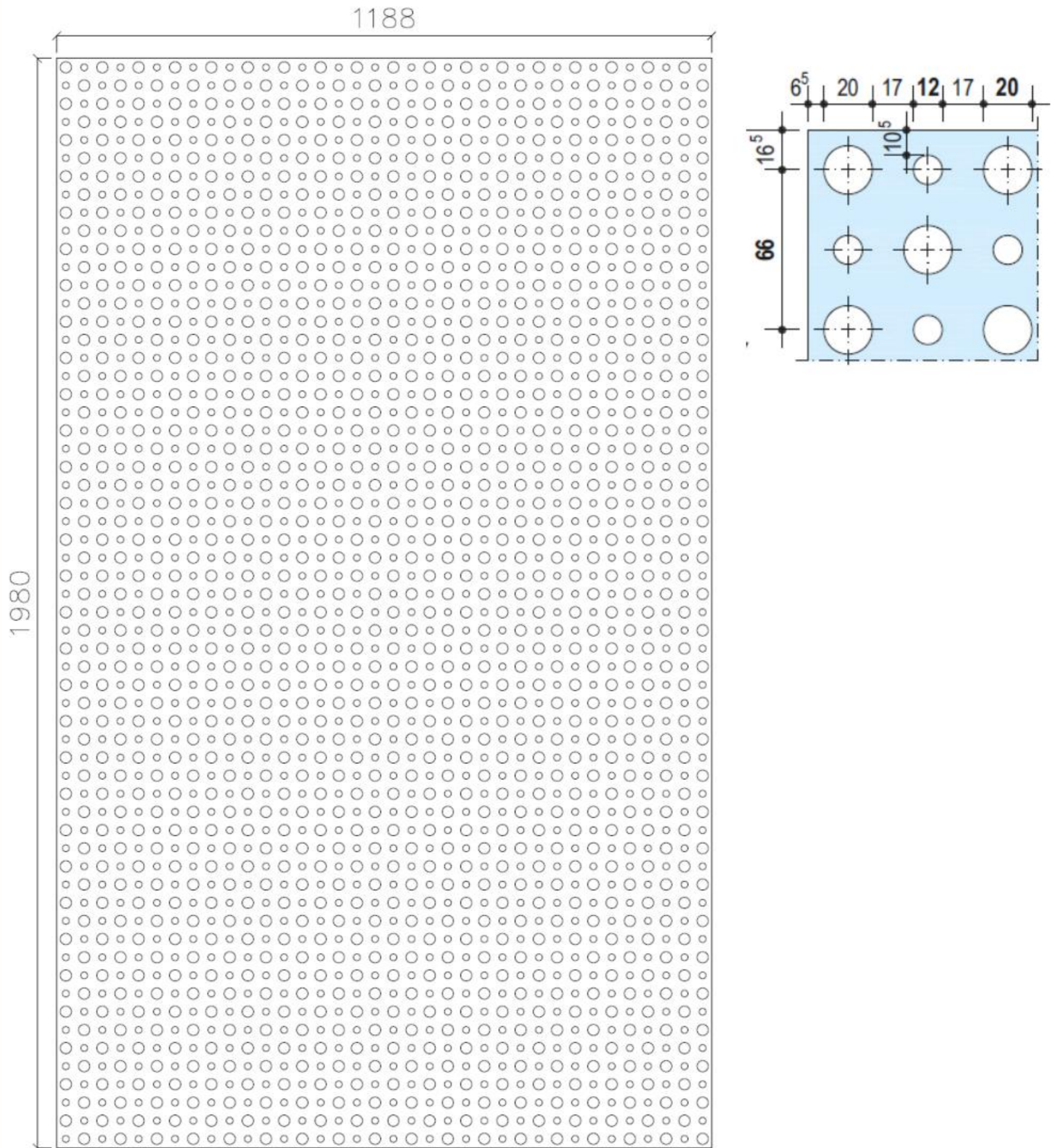
	<b>Alterné 12/20/66</b>
Longueur (mm)	1980
Largeur (mm)	1188
Epaisseur (mm)	12.5
Taux de perforation (%)	19.6
Couleur du parement	Ivoire
Type selon NF EN 520	/
NF EN 14190	Oui
Type de bords	Droits
Code article	50440
Conditionnement (plaques/palette)	50
Masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> )	9.5
Réaction au feu Euroclasse	A2-s1, d0
Mise en œuvre	Pose ⊥ aux F47 entraxe 396 mm

### Documents de référence

- Norme NF EN 14190
- Documents encadrant la mise en œuvre :
  - Fiche Système Delta
  - DTU 25.41
- PV de réaction au feu :
  - RE 901-0488-80/CL

- RE acoustiques
  - RE AC 14-26051731-2
  - RE AC 13-26045693-1
- Déclaration de performance Knauf DoP EN14190-1101-50440-0001 Knauf Delta Alterné 12/20/66
- FDES Knauf Delta et Delta Linear Version A
- FDS Plafonds DELTA – DELTA 4

### Position des perforations



La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels